

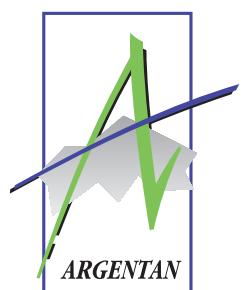


notre agenda 21

**thèmes prioritaires et
programme d'actions
2011-2014**

le développement durable en action(s)

Communauté de Communes du Pays d'Argentan
Ville d'Argentan



edito

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN ACTION(S)

Le thème du développement durable est aujourd’hui décliné à tous les niveaux. Au-delà de ce phénomène de mode, c'est bien une nécessité collective. Il s'agit, en effet, de répondre à nos besoins actuels sans compromettre ceux des générations futures.

C'est un défi majeur.

La Communauté de Communes du Pays d'Argentan et la Ville d'Argentan ont décidé, ensemble, de construire une politique de développement durable.

C'est ce qu'on appelle un AGENDA 21.

Ce document, que vous avez entre les mains, est destiné à vous donner, de façon simple et claire, des informations et des connaissances sur cet agenda 21 voté par les deux collectivités.

Ce n'est pas un document théorique, mais au contraire pratique et concret. 5 axes stratégiques, 15 fiches thématiques et 50 actions à décliner dans la durée composent cet agenda 21.

Il a été construit dans le cadre d'une mobilisation citoyenne avec la volonté de partager. Il nécessitera régulièrement (tous les ans) une évaluation avec le plus grand nombre.

Cet agenda 21 n'est pas un document à ranger dans un placard, mais bien une stratégie politique à mettre en œuvre pour notre avenir collectif.

À nous de le faire vivre tous ensemble !

Laurent Beauvais
Président de la CdC
du Pays d'Argentan

Pierre Pavis
Maire d'Argentan

Frédéric Léveillé
Délégué à l'Agenda 21
et au développement durable

zommaire

7

la concertation publique

9

l'agenda 21 de la CDC et de la Ville d'Argentan

12

renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire

14

une politique urbanisme à l'échelle du territoire

18

une offre culturelle et touristique ambitieuse

la politique à destination des jeunes

20

économiser les ressources et réduire les émissions de gaz à effet de serre

22

l'économie et la protection de la ressource en eau

24

les économies d'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre

le développement de l'offre de transports alternatifs

2. sommaire

valoriser et développer l'économie locale

- 26 la dynamisation du centre ville
- 27 le soutien à l'économie sociale et solidaire
- 29 l'encouragement au développement des circuits courts

encourager la solidarité et les échanges entre les citoyens

- 30 une solidarité exemplaire
- 32 les échanges entre les citoyens et le tissu associatif
- 34 un territoire accessible à tous

engager les collectivités dans l'exemplarité

- 36 l'exemplarité en matière de commande publique
- 38 la prise en compte du développement durable par les agents
- 40 l'amélioration de la lisibilité des compétences et des actions

La communauté de communes du Pays d'Argentan et la ville d'Argentan sont associées dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un Agenda 21 à l'échelle du territoire. Ce qui signifie concrètement : plus de proximité et de solidarité, plus de responsabilités en termes de consommation des ressources et de production, une meilleure prise en compte du cadre de vie, de l'habitat et de l'environnement ; tout en maintenant les priorités actuelles : l'emploi, l'attractivité du territoire, mais également la maîtrise des budgets publics.

L'Agenda 21 prend la forme d'un programme d'actions et d'engagements politiques concrets, et fixe le cadre de la politique de développement durable des collectivités pour la période 2011-2014.

Cet Agenda 21 a été élaboré à partir d'une vaste concertation, qui a intéressé plus de 500 personnes, de janvier à septembre 2010. Ces contributions ont permis aux élus des deux collectivités d'arrêter des orientations stratégiques pour le territoire pour la période 2011-2014. Ces engagements, ambitieux, sont concrétisés par un programme d'actions.

Chaque année, une évaluation publique sera réalisée lors d'une réunion ouverte à tous. Ces échanges permettront d'apprécier le travail réalisé et d'envisager ensemble les nouvelles actions à mener.

Avant même la fin de la concertation, des actions concrètes ont été lancées et ce, pour répondre immédiatement à des besoins, pour afficher la volonté des collectivités à montrer l'exemple ou pour expérimenter des actions à petite échelle afin d'apprécier leur faisabilité et leur efficacité. Les actions pilotes les plus remarquables ont pris la forme des journées accessibilité des 15 et 16 janvier 2010, d'une campagne de diagnostics énergétiques sur les bâtiments publics, de la gestion différenciée des espaces verts (réduction des désherbants), d'expérimentations sur les transports (PEDIBUS), des ambassadeurs du développement durable ou du schéma intercommunal des itinéraires cyclables. Ces actions font suite à l'engagement des collectivités sur le thème depuis plusieurs années : chaufferie bois ou rénovation du quartier Saint-Michel, par exemple.



la concertation publique

La concertation publique a été menée principalement autour de 2 thèmes centraux : **«Économiser les ressources»** et **«Vivre et venir vivre sur un territoire solidaire»** offrant la possibilité à l'ensemble des citoyens de s'exprimer.

déroulement et chronologie des événements

1 ^{er} déc. 2009	Conférence de presse de lancement de la démarche.
13 déc. 2009	1^{ère} rencontre en direction des citoyens par Matières Prises , une association partenaire, au marché de Noël d'Argentan, autour du thème : "vivre et venir vivre sur un territoire solidaire" - 30 contributions.
28 janv. 2010	Conférence animée par Pierre Radanne , expert en politiques énergétiques, 140 personnes - Médiathèque intercommunale, 2h30 d'échanges et de débats sur l'énergie et les ressources.
Décembre 2010 à avril 2011	Interview de 20 personnalités d'Argentan choisies en raison de leur implication et de leur contribution à la vie argentanaise (littérature, arts, sport, commerce, syndicalisme, histoire), par Véronique Piantino, qui a déjà participé au travail de mémoire sur le quartier Saint-Michel.
15 fév. 2010	Atelier de travail animé par Médiation et Environnement , cabinet conseil spécialiste en politiques publiques, 20 personnes, 2h de propositions d'actions concrètes sur l'énergie et les ressources.
18 fév. 2010	Conférence-débat animé par WWF¹ à partir du film "Une vérité qui dérange" d'Al Gore, 200 lycéens des 3 établissements argentanais.
Mars 2010	Travaux en classe par les lycéens ayant assisté à la conférence . Restitution par 10 délégués le 31 mars à la mairie d'Argentan.
12 mars 2010	2^e intervention de Matières Prises à l'éco-salon d'Argentan autour du thème : "Qu'est-ce qui compte pour vous à Argentan ?" - 60 contributions.
8 avril 2010	Rencontre avec les représentants des associations sur leur rôle dans la vie de la cité, 35 personnes, 2h d'échanges et de propositions.
8 et 15 avril 2010	Sessions de sensibilisation des agents des collectivités au développement durable , 90 personnes. 2h d'échanges et de propositions sur les évolutions possibles des pratiques professionnelles. Ces travaux ont été enrichis par 120 contributions écrites formulées par les agents suite à l'envoi d'un questionnaire interne.
5 mai 2010	Conférence animée par Véronique Piantino , les élèves représentant les lycées et Matières Prises, 80 personnes. Médiathèque, échanges et débat sur le territoire argentanais, ses forces, ses faiblesses et son avenir.
11 mai 2010	Atelier de travail animé par Médiation et Environnement , 2h de propositions d'actions concrètes sur les thèmes abordés le 5 mai.

L'ensemble de ces événements a été complété par des rencontres avec les commerçants d'Argentan (8 juillet 2010), les bailleurs sociaux et une réunion de restitution et d'échanges à l'attention de l'ensemble des élus communaux et intercommunaux (29 juin 2010).

1 - première organisation mondiale de protection de la nature

bilan de la concertation

Sur la forme,

- un succès participatif : plus de 500 personnes ont assisté aux conférences, rencontres et ateliers
- une expérience très appréciée de la population, demandeuse d'échanges sur la vie de leur territoire
- un public assez représentatif en matière d'âge, de milieux, de localisation géographique
- un succès tout particulier pour l'association Matières prises. Leur mode original d'interpellation du public a permis de recueillir, dans l'espace public, l'expression d'une population large et très diversifiée.



28 janvier 2010 : conférence de Pierre Radanne à la médiathèque François-Mitterrand, Argentan

Sur le fond,

Des contributions argumentées et pertinentes, faisant ressortir un profond attachement des citoyens à leur territoire. Une volonté affirmée de participer et de voir mises en œuvre des actions concrètes en matière de développement durable.

Les atouts du territoire, tels que formulés par les habitants

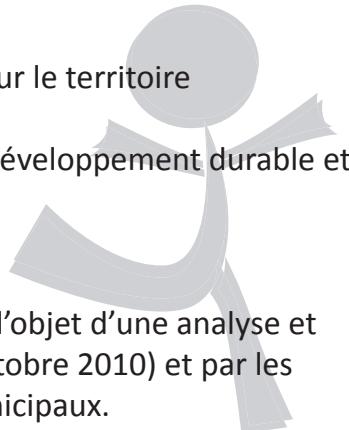
- une dimension humaine, où l'on se sent en sécurité
- un cadre de vie agréable
- une offre sportive très développée
- un tissu associatif développé et actif
- une offre culturelle riche et diversifiée
- l'existence d'infrastructures de transport
- 4 lieux emblématiques : les berges de l'Orne, les pâtures, le quartier Saint-Michel, la médiathèque.

Les faiblesses du territoire, telles que formulées par les habitants

- le manque d'un cœur de ville, le centre d'Argentan n'étant pas un lieu convivial
- un manque d'unité : éloignement croissant des services, des commerces, pas de liaison entre les quartiers
- un traumatisme encore présent des fermetures "historiques" (sentiment de précarité de l'emploi)
- une politique en direction des "jeunes" à renforcer
- une politique culturelle jugée un peu trop élitiste
- une offre transport "doux" (vélo, bus,...) très perfectible
- un manque de lisibilité de "ce qui existe" et de "ce qui se fait" sur le territoire
- une liaison ferroviaire Paris-Granville problématique
- un parc logement (en particulier social) éloigné des enjeux de développement durable et sous-exploité en centre ville.

Plus de 150 actions ont été proposées lors de la consultation publique.

Leur faisabilité technique, efficacité, impact financier ou humain, ont fait l'objet d'une analyse et d'une relecture par un groupe de citoyens volontaires (les 11, 18 et 25 octobre 2010) et par les services des collectivités, avant décision des élus communautaires et municipaux.





l'agenda 21 de la CDC et de la ville d'Argentan

À partir de l'ensemble des contributions recueillies et des projets politiques en cours, les collectivités ont décidé de construire leur politique de développement durable autour de 5 objectifs stratégiques (A, B, C, D, E), chacun déclinés ensuite en 3 thèmes prioritaires et **50 actions concrètes**. Cet Agenda 21 a été voté le 16 novembre 2010 par la CdC et le 22 novembre 2010 par la ville.

A. renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire

A.1 Une politique urbanisme à l'échelle du territoire

- Élaboration d'un SCOT² ou d'un PLU³ intercommunal
- Adoption d'un Plan Local de l'Habitat (PLH) ambitieux, intégrant les enjeux du développement durable
- Conditionnement des soutiens financiers (subventions, garanties) à la construction et la rénovation de logements sociaux à des critères "développement durable".

A.2 Une offre culturelle et touristique ambitieuse

Médiathèque

- Mise en place d'un groupe de travail sur le concept de "La bibliothèque 3^e lieu" dont création d'une cafétéria culturelle
- Étude pour la mise en place de nouveaux services via internet.

Office de Tourisme

- Réflexion sur l'aménagement et l'utilisation possible de la maison des Fossés Tanarès
- Expérimentations sur de nouvelles façons de découvrir le territoire (nocturnes, rallye, etc.).

Quai des arts

- Étude de faisabilité d'un service de transport collectif pour acheminer le public aux spectacles
- Proposition d'une valise pédagogique "Quai des arts" aux scolaires et associations
- Développement des échanges avec les spectateurs et les responsables socio-culturels de la ville (livre de suggestions, ateliers de critique, espace commun d'échanges)
- Valorisation des pratiques amateurs locales : démonstrations, levers de rideaux, festival.

Conservatoire

- Mise en place de cours de formation au langage musical (orchestre en milieu scolaire) à l'école primaire Jacques-Prévert
- Élaboration d'une partothèque, favorisant le partage de la connaissance musicale.

A.3 La politique à destination des jeunes

- Organisation d'une concertation annuelle avec les jeunes sur les projets à mener sur le territoire
- Proposition de chantiers jeunes bénévoles
- Réflexion sur la mise en place d'une carte Argentan Jeunes
- Parcours pédagogique sur la biodiversité aux pâtures.

2 - schéma de cohérence territoriale
3 - plan local d'urbanisme

B. économiser les ressources et réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre

B.1 L'économie et la protection de la ressource en eau

- Réalisation d'économies d'eau dans les bâtiments publics
- Réutilisation des eaux de vidange du centre aquatique
- Utilisation d'eau non potable pour les espaces verts
- Pérennisation de la gestion du service de l'eau et de l'assainissement exemplaires.



Au Centre Technique Municipal, une cuve de 32 000 litres permet de récupérer les eaux de pluie, depuis 2007

B.2 Les économies d'énergie et la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre

- Modernisation et amélioration du fonctionnement de l'éclairage public
- Réduction des consommations énergétiques des bâtiments publics
- Renforcement de la sensibilisation du public aux économies d'énergie.

B.3 Le développement de l'offre de transports alternatifs

- Mise en œuvre du schéma intercommunal des itinéraires cyclables
- Étude de faisabilité d'un service de location de vélos recyclés
- Réflexion sur le transport en commun à la demande et sur le covoiturage.

C. valoriser et développer l'économie locale

C.1 La dynamisation du centre ville

- Lancement d'une étude concertée sur le centre ville d'Argentan avec tous les acteurs concernés : commerçants, habitants, etc.

C.2 Le soutien à l'économie sociale et solidaire

- Développement et soutien des microcrédits "entreprises"
- Réflexions et soutien à l'installation d'une recyclerie/ressourcerie
- Soutien à l'activité des structures d'insertion.

C.3 L'encouragement au développement des circuits courts

- Augmentation de la part locale et biologique de l'approvisionnement en restauration collective
- Réflexion sur l'implantation d'un maraîcher bio à proximité de la ville
- Réflexion sur l'installation d'un marché biologique et local mensuel sur Argentan.



D. encourager la solidarité et les échanges entre les citoyens

D.1 Une solidarité exemplaire

- Analyse des besoins sociaux du territoire et des aides existantes
- Engagement d'une action en matière de coopération internationale avec le Mali.

D.2 Les échanges entre les citoyens et le tissu associatif

- Organisation des assises des associations
- Mise en œuvre d'une charte de développement durable des manifestations
- Renforcement du lien entre les quartiers.



22 janvier 2011 : 1er rendez-vous des Assises des Associations

D.3 Un territoire accessible à tous

- Garantie de l'accessibilité à tous les publics aux services des collectivités
- Mise en œuvre des recommandations du plan d'accessibilité à la voirie et aux espaces publics.

E. engager les collectivités dans l'exemplarité

E.1 L'exemplarité en matière de commande publique

- Établissement d'un référentiel de "l'achat public responsable" commun aux deux collectivités
- Augmentation de la part de fournitures éco-responsables (produits, matériaux).

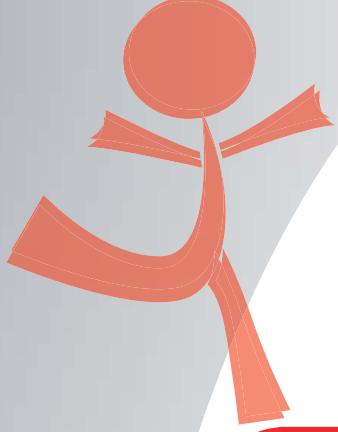
E.2 La prise en compte au quotidien du développement durable par les agents

- Propositions de formations développement durable aux agents (énergie, culture, etc.)
- Réflexion sur la mise en place d'une GED (Gestion Electronique des Documents)
- Étude sur la mise en place d'un Intranet (lien entre les agents).



E.3 L'amélioration de la lisibilité des compétences et des actions

- Organisation d'un événement annuel dédié au développement durable (évaluation et concertation)
- Augmentation de la dématérialisation : téléformulaires, participation à des réseaux sociaux
- Mise en place de panneaux lumineux défilants (solaires), pour relayer l'information sur la vie du territoire
- Information financière comme indicateur de la prise en compte du développement durable dans l'action publique.



A - renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire

engagement opérationnel A1 : une politique urbanisme et habitat à l'échelle du territoire

Aujourd’hui, le bassin de vie d’Argentan va bien au-delà du territoire de la communauté de communes. Afin d’accueillir au mieux les nouvelles populations, la politique Urbanisme d’un territoire se doit d’être structurée, affichée et ambitieuse. L’harmonie du territoire est une condition sine qua non d’attractivité. Plusieurs outils en matière de planification urbaine peuvent permettre d’engager cette démarche, notamment le SCOT et le PLU. Dans cette même logique, la mise en œuvre d’un Programme Local de l’Habitat doit constituer un outil de programmation en matière d’offre de logement, d’hébergement et de politique foncière.

compétences des collectivités en rapport avec le thème

CDC : urbanisme, logement, développement économique

Communes : publicité, commerces

Autres partenaires : bailleurs sociaux (organismes "HLM"), collectivités voisines.

chiffres clés

Près de 7% de logements vacants sur le territoire argentanais (chiffres INSEE 2006) et de l’ordre de 8% dans le parc public ; une proportion importante de logements sociaux sur le territoire : 49%.

En 2009, 142 logements ont obtenu une autorisation de construction sur le territoire intercommunal contre 20 en 2008 et 40 en 2007.

Superficie moyenne des terrains à bâtir : Argentan : 585 m² et 2646 m² sur le reste du territoire. 562 demandes d’autorisation d’urbanisme instruites par le service urbanisme en 2009.



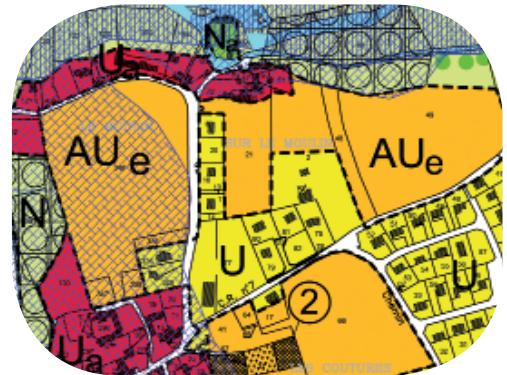
Quartier Saint-Michel, Argentan : nouvelles constructions

**49 % de logements sociaux
sur le territoire**

des actions déjà mises en œuvre par les collectivités

Les Plans Locaux d'Urbanisme d'Argentan (PLU) de Fontenai-sur-Orne, d'Aunou-le-Faucon et de Sarceaux

Projet d'aménagement et règlement d'urbanisme. Le PLU fixe le droit des sols. Il est l'outil principal pour prévoir et réguler l'aménagement d'un territoire. À ce jour, 4 communes ont adopté un PLU, les autres étant régie par des POS (Plan d'Occupation des Sols) ou par le RNU (Règlement National d'Urbanisme).



Les Zones de Publicités Restreintes (ZPR) - Argentan

Ce document, opposable au tiers, a pour objet de protéger le cadre de vie en harmonisant et en imposant des règles aux matériels publicitaires, plus ou moins restrictives, selon 5 zones.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Renouvellement en 2010 d'une OPAH sur le territoire intercommunal afin d'aider à la réhabilitation du parc privé ancien notamment en luttant contre la précarité énergétique.

La signalétique

Une étude a été lancée en 2008 sur l'harmonisation et la pertinence de la signalisation directionnelle. Les investissements devraient être "lissés" entre 2012 et 2014.

le programme d'actions de l'agenda 21

Action A1 - 1 : Élaboration d'un Schéma de Cohérence (SCOT) Territorial ou d'un Plan Local de l'Urbanisme (PLU) intercommunal

- Engager une procédure d'élaboration d'un PLU intercommunal
- Travailler à la mise en place d'un SCOT sur un périmètre géographique élargi

Objectifs : lancement de la procédure d'élaboration d'un PLU intercommunal (2011) et choix du territoire pertinent pour la mise en œuvre d'un SCOT (2012).

Action A1 - 2 : Adoption d'un Plan Local de l'Habitat ambitieux (PLH), intégrant les enjeux du développement durable

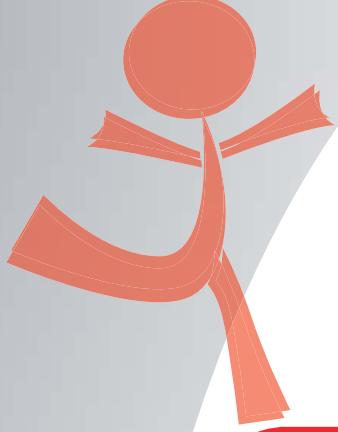
- Définir une politique habitat permettant la préservation du cadre de vie par la promotion de la qualité architecturale et le développement de modes constructifs durables
- Décliner, au sein du PLH, des actions permettant la maîtrise de l'étalement urbain
- Doter le territoire d'une charte paysagère et d'aménagement

Objectifs : Approbation et mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat 2011-2016.

Action A1 - 3 : Soutiens financiers à la construction et la réhabilitation de logements sociaux à des critères "développement durable"

- Mettre en place un dispositif financier à destination des bailleurs sociaux, incitant au respect de critères de développement durable
- Améliorer l'offre de logements sur le territoire

Objectif : Mise en place d'une nouvelle politique d'aide en faveur des organismes bailleurs (2011 - 2012).



A - renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire

engagement opérationnel A2 : une offre culturelle et touristique ambitieuse

Si le bassin de vie d'Argentan va bien au-delà du territoire de la communauté de communes, il le doit aussi à son offre culturelle et touristique, portée par des services riches, des infrastructures et des monuments remarqués.

compétences des collectivités en rapport avec le thème

CDC : équipements communautaires (médiathèque, conservatoire de musique, danse, théâtre)

Communes : culture (Quai des arts), tourisme.

chiffres clés

En 2009-2010, pour la première année d'ouverture du Quai des arts, 13 850 spectateurs et 870 abonnés à la saison culturelle (68 % habitent hors d'Argentan). La médiathèque compte 100 900 documents, dont 14 000 livres pour les fonds anciens et locaux. 184 975 documents ont été prêtés aux 6 521 lecteurs actifs (2009). La fréquentation hebdomadaire moyenne est de 2 500 personnes.

En 2009/2010, 420 élèves (dont 30% hors CDC) ont suivi les cours dispensés par 21 professeurs diplômés du Conservatoire.

En 2009, 14 000 personnes ont poussé la porte de l'office de tourisme, dont 13,5% d'étrangers : anglais, néerlandais, belges et allemands principalement. Les touristes français viennent du grand ouest et de la région parisienne. Depuis début janvier 2010, la maison des dentelles a déjà accueilli plus de 2 300 visiteurs.



Quai des arts, rue de la Feuille, Argentan

**13 850 spectateurs
au Quai des arts
en 2009 - 2010**

des actions déjà mises en œuvre par les collectivités

La médiathèque intercommunale François-Mitterrand

Construite en 1994 en intégrant la chapelle des Rédemptoristes, elle est située sur un jardin public arboré de 15 000 m². Au-delà du service de prêt et de consultation de collections diversifiées et pluralistes, de nombreuses animations sont proposées (conférences-débats, accueil d'écrivains, d'artistes, ateliers multimédias, d'écritures, arts plastiques, spectacles pour enfants, spectacles de rue, expositions temporaires, actions au centre hospitalier et au centre de détention, etc.).



Médiathèque François-Mitterrand, Argentan

Le Quai des arts – la politique culturelle d'Argentan

L'architecture du bâtiment rappelle le passé industriel du site (bardage métallique, hall vitré, harmonie de tons gris). La salle a une capacité de 600 places assises et 900 debout. La ville d'Argentan met en œuvre une politique culturelle accessible au plus grand nombre par le biais de la saison culturelle (40 programmations en moyenne) et d'opérations telles que l'art postal ou encore le festival des trop petits.

Le conservatoire intercommunal de musique, danse et théâtre

Cette structure est installée dans l'ancienne demeure du Docteur Couinaud. Elle possède un auditorium de 100 places et une vingtaine de salles de cours. Le conservatoire est un outil culturel spécialisé dans l'enseignement de 3 pratiques artistiques : la musique, la danse et le théâtre.

Les concerts donnés dans les communes de la CDC ou le partenariat avec d'autres écoles de musique contribuent au rayonnement du conservatoire et à l'ouverture à un large public.



Conservatoire intercommunal de musique, danse et théâtre, Argentan

L'office de tourisme municipal (Argentan)

10 à 15 expositions sont organisées chaque année dans la salle d'exposition de la chapelle Saint-Nicolas, et découvertes par 3 000 visiteurs annuels en moyenne.

En période estivale, les ouvertures de monuments sont gérées par le personnel de l'office de tourisme et des balades en calèche sont proposées tout au long de l'année.

L'office de tourisme est engagé également dans la sauvegarde du patrimoine historique de la ville, impliquant notamment des études de restauration de certains sites de la ville.

La maison des dentelles (Argentan)

La maison des dentelles a ouvert ses portes en juin 2006 et a notamment pour objectif de présenter la dentelle à l'aiguille au point d'Argentan.

Le camping municipal (Argentan)

Le camping municipal de la Noë est labellisé Normandie Qualité Tourisme, Camping Qualité et Qualité tourisme. Fort de ses 23 emplacements sur un espace arboré, au bord d'un plan d'eau, il attire tous les ans environ 1 500 personnes pour 3 600 nuitées.

le programme d'actions de l'agenda 21

Action A2 - 4 : Mise en place d'un groupe de travail sur le concept de "LA BIBLIOTHÈQUE 3^e LIEU"

Cette étude permettra d'améliorer l'offre aux publics et de répondre davantage aux nouveaux usages et nouveaux comportements. Plusieurs pistes de réflexion sont à mener dont par exemple :

- création d'une cafétéria culturelle
- mise en place d'un espace forum utilisé ponctuellement par les associations, institutions et structures diverses pour se faire connaître
- mise en place d'un espace nouveautés tous supports et tous médias confondus



Objectif 2011 : rédaction d'un document formulant des propositions pour présentation aux élus.

Action A2 - 5 : Étude pour la mise en place de nouveaux services via internet

Mener une étude pour optimiser toutes les ressources offertes par l'internet afin d'offrir de nouveaux services, par exemple :

- visites guidées en ligne de la médiathèque et des expositions
- conférences et ateliers en ligne
- numérisation et mise à disposition de documents anciens sur le catalogue informatisé

Objectifs fin 2011 : produire un document répertoriant tous les services possibles et choisir une ou deux applications (les plus faciles), les faire valider et les mettre en place.

Action A2 - 6 : Réflexion sur l'aménagement et l'utilisation de la maison des Fossés Tanarès

- proposer un nouveau site de visite à Argentan
- toucher de nouveaux publics, notamment ceux attirés par la découverte de sites historiques



Maison des Fossés Tanarès

Action A2 - 7 : Expérimentation de nouvelles façons de découvrir le territoire

- proposer de nouveaux axes de découverte et d'animation de la ville et toucher de nouveaux publics, notamment les familles
- étayer l'offre touristique de la ville

Objectifs fin 2011 : Propositions et tests.

Action A2 - 8 : Étude de faisabilité d'un service de transport collectif pour les spectacles

Étudier la possibilité de proposer aux publics des résidences et des quartiers non motorisés un transport collectif pour l'acheminement au Quai des arts les soirs de spectacles

Objectifs fin 2011 : conclusion de l'étude sur la mise en place d'un circuit de ramassage (personnes âgées + généralisation aux autres publics) et test sur quelques dates de la saison 2011-2012.



Action A2 - 9 : Proposition d'une valise pédagogique "Quai des arts" aux scolaires et associations

Proposer, aux publics éloignés de la culture, par le réseau des associations d'insertion et socioculturelles ainsi qu'aux établissements scolaires une valise pédagogique "Quai des arts", construite par l'équipe

Objectif fin 2011 : Outil opérationnel.

Action A2 - 10 : Valorisation des pratiques amateurs locales

- permettre aux personnes ayant une pratique amateur de se produire dans des conditions professionnelles et/ou de faire connaître la discipline et l'association où elle est pratiquée
- faire le lien entre amateurs et professionnels afin d'accompagner les spectateurs initiés dans leur découverte des spectacles

Objectifs fin 2011 : avoir avec chacun des principaux organismes de pratiques amateurs une action ciblée dans la saison (MC Danse, Conservatoire, EXR, MDC, Chorale) et renouveler le festival des pratiques amateurs en juin 2011.



Action A2 - 11 : Développement des échanges avec les spectateurs et les responsables socioculturels de la ville

- donner la possibilité aux usagers du quai des arts de s'exprimer et offrir un espace pour ce faire
- renforcer la concertation entre les opérateurs socioculturels du territoire
- améliorer la communication et la visibilité des actions propres à chaque structure en évitant les manifestations concomitantes

Objectif fin 2011 : transformer l'expérimentation des premiers ateliers de critique en rendez-vous réguliers destinés à la fois au tout public et à des groupes constitués définis.

Action A2 - 12 : Mise en place de cours de formation au langage musical (orchestre en milieu scolaire) à l'école primaire Jacques-Prévert

- intervention de professeurs du conservatoire au sein de l'école Jacques-Prévert, durée des cours : 45 minutes tous les 15 jours

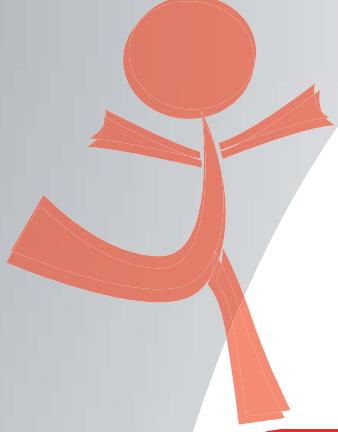
Objectifs 2011 : orienter les élèves de CM2 intéressés vers la section Classes à Horaires Aménagés option Musique (collège François-Truffaut/conservatoire) et motiver les élèves de l'école Jacques-Prévert à la pratique instrumentale ayant pour conséquence l'enregistrement d'inscriptions supplémentaires au conservatoire.

Action A2 - 13 : Élaboration d'une partothèque favorisant le partage de la connaissance musicale

- consultation des ouvrages sur place pour les personnes extérieures à l'établissement
- consultation et prêt des partitions aux élèves ou aux autres établissements
- mise en ligne de la "partothèque"

Objectifs 2011 : réussir des échanges avec les établissements musicaux du département et proposer la consultation des partitions à un large public.





A - renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire

engagement opérationnel A3 : le renforcement de la politique à destination des jeunes

La consultation publique a relevé des actions proposées par les collectivités pour les jeunes adultes (15-29 ans), mais sans réelle "politique jeunesse" structurée ou coordonnée sur le territoire. Les besoins et manques sur ce secteur sont globalement peu connus. Et pourtant, de nombreuses avancées sont possibles pour les jeunes en termes de propositions culturelles, d'accès aux loisirs, de scolarité, de formation, d'accès à l'emploi, de mobilité, d'insertion, de participation à la vie de la cité.

compétences des collectivités en rapport avec le thème

Communes : jeunesse/loisirs/prévention

Autres partenaires : Éducation nationale, associations, conseil général, conseil régional.

chiffres clés

La population des 15-29 ans représente 19,3% des habitants sur la ville d'Argentan, dont 1 569 hommes et 1 458 femmes (INSEE 2007).

Les moins de 20 ans représentent 23% de la population argentanaise en 2006 (INSEE).

des actions déjà mises en œuvre par les collectivités

Le Programme de Réussite Éducative (PRE)

La ville d'Argentan s'est engagée depuis 2008 dans une politique en faveur de la réussite scolaire des élèves les plus en difficultés. Le PRE est un service de la ville pour les argentanais de 2 à 16 ans qui rencontrent des freins dans leur épanouissement. Les enfants et les familles qui le souhaitent peuvent être accompagnés pour mener à bien des projets personnalisés : santé, scolarité, familles, sports, loisirs, vacances, etc.



**PRE, service de la ville,
en faveur des élèves en
difficultés scolaires**

La Maison Du Citoyen (MDC)

Loisirs : anim'ados, accueil collectif de mineurs 12-17 ans, ouvert durant les vacances scolaires (tarification selon quotient familial CAF)

Service prévention : prév'attitude (12-25 ans, gratuit, anonyme, accompagnement individuel, actions collectives)

Animation sportive de proximité : Foot en salle le mardi et jeudi de 20h à 22h (16-25 ans, gratuit)

Animation culturelle de proximité : Breakdance, Hip-hop, Rap (10-25 ans) tous les mercredis après-midi, gratuit)

Les mercredis au Haras : initiation à l'équitation et remobilisation pour 8 jeunes résidant dans les quartiers prioritaires.

Service des sports de la ville d'Argentan

Les "Tickets sports" (6-17 ans, vacances scolaires, gratuits) offrent l'occasion de s'essayer à la pratique d'activités sportives, d'acquérir des notions de vie en collectivité et de prendre contact avec les associations susceptibles d'accueillir pour une pratique durable

Le raid junior (de 9 à 14 ans, vacances de printemps). Challenge sportif avec des défis ludo-sportifs pendant une semaine, dans un contexte encadré où l'esprit d'échange, la convivialité, le respect et le dépassement de soi sont recherchés.

Autres actions de partenaires

Réso ado du conseil général, projet de maison des ados du Centre Médico Psychologique (CMP), équipe mobile adolescent du CMP.

le programme d'actions de l'agenda 21

Action A3 - 14 : Organisation d'une concertation annuelle avec les jeunes sur les projets à mener

- organiser des rencontres avec collégiens et lycéens sur leurs lieux de préférences

Objectif 2011 : avoir répertorié les attentes des jeunes.

Action A3 - 15 : Proposition de chantiers "jeunes bénévoles"

- démarche volontaire : la formule et la thématique proposées devront être choisies par les jeunes
- réalisation d'un travail qui s'inscrit dans le cadre d'une dynamique locale pour l'intérêt général.
- lieu de vie collective : les chantiers jeunes s'inscrivent et participent à la vie quotidienne des habitants liés au projet : organisation et fonctionnement participatif

Objectifs 2011 : Avoir répertorié les sites et pistes d'actions possibles sur le territoire.

Action A3 - 16 : Réflexion sur la mise en place d'une carte "Argentan jeunes"

Mise en place d'une carte ou d'un dispositif (en lien avec mobile et/ou outils NTIC⁴ utilisés par les jeunes au quotidien) destinés au public jeune (11 à 25 ans résidant sur le territoire de la CDC) permettant d'accéder plus facilement à tous les secteurs publics et privés en lien avec les thématiques suivantes : sport, culture, logement, transport, insertion, tourisme, nouvelles technologies, etc

Objectifs 2014 : Développer l'outil en le réadaptant régulièrement aux attentes des jeunes et à l'évolution des NTIC.

Action A3 - 17 : Parcours pédagogique sur la biodiversité aux pâtures

- élaborer des messages et installer du mobilier urbain sur site en partenariat avec le conservatoire des espaces naturels de Basse-Normandie et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE).

Objectif : Mise en œuvre réalisée pour juillet 2011.

⁴ - nouvelles technologies de l'information et de la communication

B - économiser les ressources et limiter les pollutions

engagement opérationnel B1 : l'économie et la protection de la ressource en eau

L'eau est une ressource rare (et chère), ce qui implique d'en optimiser l'utilisation en limitant la quantité d'eau (prélevée dans le milieu naturel, traitée et consommée), le gaspillage, ainsi que toute forme de pollution.

compétences des collectivités en rapport avec le thème

CDC : assainissement collectif et individuel, gestion de bâtiments (médiathèque, centre aquatique, conservatoire, MET⁵)

Communes : alimentation en eau potable, gestion de bâtiments (tout bâtiment public, 85 sur Argentan), gestion des équipements sportifs.

Autres partenaires : chambre de commerce et d'industries (CCI), chambre de métiers (CDM), entreprises, chambre d'agriculture, syndicats professionnels, Agence de l'eau Seine Normandie, "SAGE Orne amont".

chiffres clés

La ville d'Argentan et ses habitants consomment actuellement 750 000 M³ par an, en diminution de 5 % depuis 5 ans. Sur plus de 18 000 habitants sur la CDC, plus de 16 000 sont reliés à l'assainissement collectif (500 habitations de plus sont prévues à l'horizon 2015 sur l'ensemble du territoire) et un peu plus de 500 habitations conserveront un système d'assainissement individuel.

Quelques consommations annuelles d'eau potable (estimations) : 5 000 m³ pour le centre aquatique, 250 m³ d'eau pour la propreté publique, 500 m³ pour les espaces verts et 1 000 m³ pour le nettoyage des véhicules.



Station d'épuration d'Argentan

des actions déjà mises en œuvre par les collectivités

L'arrosage du stade Gérard-Saint

L'eau utilisée pour arroser le terrain d'honneur est prélevée dans la nappe phréatique. L'arrosage est automatisé : il se déclenche uniquement la nuit lorsque le taux d'humidité de l'air est insuffisant. Les économies annuelles sont estimées à 14 000€.

La récupération d'eau de pluie sur le Centre Technique Municipal (CTM)

Lors de sa construction en 2006, le CTM a intégré un système de récupération des eaux pluviales. Une cuve enterrée stocke l'eau qui est ensuite utilisée entre autres pour le lavage des véhicules municipaux. 550 m³ sont ainsi économisés chaque année.

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Afin de prévenir les pollutions individuelles, toutes les installations individuelles ont été contrôlées par la collectivité. Les travaux nécessaires sont ensuite réalisés par les propriétaires.

Fourniture d'eau et assainissement

Actuellement déléguées à Veolia, ces missions font l'objet d'exigences contractuelles importantes. L'ensemble des données annuelles (qualité, prix, etc.) sont disponibles dans des rapports annuels (www.argentan.fr).

La gestion différenciée des espaces verts, vers le "zéro produit phytosanitaire"

L'augmentation des surfaces à entretenir ne permet pas de créer partout des jardins identiques au plan d'eau de la Noë. Ce mode de gestion consiste à réduire la tonte, l'utilisation de produits phytosanitaires (désherbants) et développer les jachères fleuries. La ville d'Argentan et celle d'Aunou le Faucon ont signé la charte départementale de la FREDON⁶, qui consacre ces démarches.

le programme d'actions de l'agenda 21

Action B1 - 18 : Réalisation d'économies d'eau dans les bâtiments publics

- Installer des matériels économies
- Étudier systématiquement la possibilité de récupération de l'eau de pluie pour tout nouveau bâtiment
- Étudier la possibilité de récupération de l'eau de pluie sur les anciens bâtiments présentant un intérêt économique (coût de raccordement) et stratégique (situation géographique) du bâtiment

Objectifs fin 2011 : *Diagnostic et recensement de l'ensemble des points d'eau dans tous les bâtiments ville / CDC et équiper 10% des points d'eau d'économiseurs d'eau.*

Action B1 - 19 : Réutilisation des eaux de vidange du centre aquatique

- Réutiliser les eaux de nettoyage des filtres et celles issues des vidanges biannuelles pour le nettoyage de la voirie et des véhicules

Objectif fin 2011 : *500 m³ réutilisés.*

Action B1 - 20 : Utilisation d'eau non potable pour les espaces verts

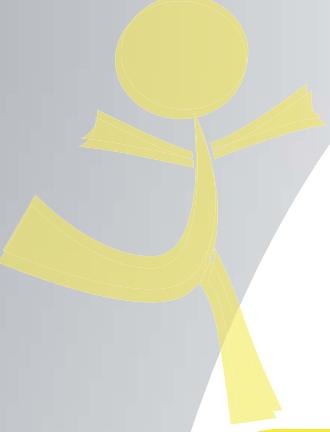
- Exploiter les toitures existantes permettant de recueillir une eau non potable mais apte à l'arrosage
- Optimisation des circuits d'arrosage (mise en place de "réserves" dans la ville)

Objectif fin 2011 : *Prévoir la mise en place du dispositif de récupération d'eau simultanément à la construction du boulodrome.*

Action B1 - 21 : Pérennisation de la gestion du service de l'eau et de l'assainissement exemplaires

- Réalisation d'audits sur les fonctionnements actuels
- Mise en place du mode de gestion de l'assainissement 2012-2022 et de l'eau potable 2013-2023 : passage en régie ou négociation de nouveaux contrats avec un délégataire

Objectifs : *Nouveau service assainissement (CDC 2012) et nouveau service eau (Ville 2013).*



B - économiser les ressources et limiter les pollutions

engagement opérationnel B2 : les économies d'énergie et la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre

La raréfaction des énergies fossiles a un impact direct sur le territoire et ses habitants : une augmentation de leur coût et donc de la précarité. Leur consommation est aussi à l'origine d'émission de gaz à effet de serre, responsable d'un changement climatique qui n'est plus contesté par personne. Les gaz à effet de serre n'ont pas pour seule origine la consommation d'énergie, on retrouve également l'agriculture (élevage), les industries ou les gaz réfrigérants. À ce titre, la France s'est engagée à diviser par 4 ses émissions (entre 1990 et 2050), laissant toutefois l'initiative aux territoires pour une grande partie de l'effort.

compétences des collectivités en rapport avec le thème

CDC : gestion de bâtiments (médiathèque, centre aquatique, conservatoire, MET)

Communes : gestion de bâtiments (tout bâtiment public)

Autres partenaires : chambre de commerce et d'industries (CCI) et chambre de métiers (CDM) : entreprises, chambre d'agriculture, syndicats professionnels, État.

chiffres clés

En 1990, le litre de fuel domestique gasoil était de 0,23 €. Début 2010, il était de 1,08 €, soit 190 % d'augmentation. Le gaz naturel et le propane ont suivi cette augmentation. La consommation d'énergie totale du territoire est estimée à 57 000 TEP⁷, soit 1,7 % de la région Basse-Normandie (pour 1,3 % de la population totale) : 35 % transports, 18 % industries, 30 % habitats, 18 % services et 1 % agriculture.

7 - tonne équivalent pétrole



Chaufferie au bois, avenue des Provinces, Argentan

**La consommation
d'énergie totale
du territoire
est estimée à 57 000 TEP**

des actions déjà mises en œuvre par les collectivités

Le réseau de chaleur au bois

La ville d'Argentan a choisi de construire un réseau de chaleur au bois. Celui-ci alimente en eau chaude sanitaire et chauffage le quartier des Provinces, une partie du quartier Saint-Michel et plusieurs bâtiments publics : l'Hôtel de ville, les résidences pour personnes âgées, le centre aquatique, le lycée Mézeray, etc. La facture des foyers raccordés devrait baisser de 10 à 15 %.

Le diagnostic énergétique des bâtiments publics

Les 4 bâtiments gérés par la CDC, les 31 bâtiments communaux de la ville d'Argentan, ainsi que le patrimoine bâti des communes de Fontenai-sur-Orne et Saint-Christophe-le-Jajolet ont fait l'objet d'un diagnostic énergétique renforcé.

L'espace info énergie (EIE) : des conseils gratuits pour tous

La maison des entreprises et des territoires (12, route de Sées à Argentan, siège administratif de la CDC) accueille une permanence info énergie chaque premier et troisième jeudi du mois. À la demande des collectivités, un conseiller, financé par la CDC, le conseil régional et l'ADEME, reçoit le public sur rendez-vous et informe des solutions possibles pour réaliser des économies d'énergie, des financements. Le conseil est gratuit, personnalisé et indépendant.

Uniquement sur rendez-vous : 02 33 31 48 60.



le programme d'actions de l'agenda 21

Action B2 - 22 : Modernisation et amélioration du fonctionnement de l'éclairage public

- État des lieux des installations
- Optimisation de la gestion de l'éclairage public
- Rénovation du parc avec des technologies économies

Objectifs : *État des lieux, cartographie et mise en conformité des armoires (fin 2011) et réduction de la consommation "éclairage public" par habitant de 20 % par an avant 2014.*

Action B2 - 23 : Réduction des consommations énergétiques des bâtiments publics

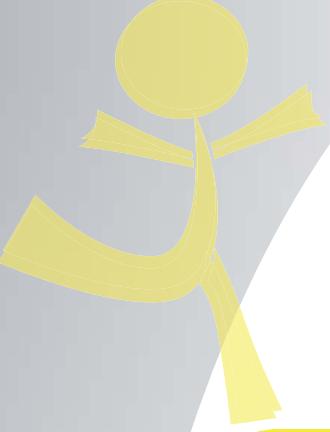
- Travaux d'isolation, amélioration de la production de chaleur et sensibilisation des usagers

Objectifs : *Réduction de la consommation "Bâtiments" de 5% par rapport à 2010 (fin 2011) et réduction de la consommation "Bâtiments" de 20% par rapport à 2010 (2014).*

Action B2 - 24 : Renforcement de la sensibilisation du public aux économies d'énergie

- Poursuivre des actions individuelles (EIE) et collectives (conférence) d'information autour d'une meilleure maîtrise des charges et des énergies dans le logement
- Développer des actions innovantes et plus personnalisées sur la gestion des charges d'énergie.

Objectifs : *confirmer l'espace info énergie et organiser une conférence par an.*



B - économiser les ressources et limiter les pollutions

engagement opérationnel B3 : le développement de l'offre de transports alternatifs

70 % des déplacements (hors marchandises) se font en voiture sur le territoire, 2 % utilisent le vélo et 1 % le bus. Les raisons sont multiples : culturelles, techniques (peu d'itinéraires vélos sécurisés et continus par exemple), stationnement gratuit. Les collectivités ont fait de l'évolution des déplacements une de leurs priorités. La mise en œuvre d'une politique volontariste, concrétisée par des mesures favorisant les déplacements à vélo, en bus ou à pied, ou le covoiturage, répond à cet engagement.

compétences des collectivités en rapport avec le thème

CDC : gestion de bâtiments, voirie (dont pistes cyclables)

Communes : gestion de bâtiments (tout bâtiment public), gestion des équipements sportifs, transport public en régie (Argentan Bus), sécurité routière

Autres partenaires : Conseil régional (bus et trains TER), conseil général (Cap' Orne).

chiffres clés

Les stationnements voitures (2 000 sur Argentan) sont gratuits sur le territoire, une exception à cette échelle.

Argentan Bus, ce sont 4 lignes de Bus, un réseau maillé par 58 arrêts.

Côté vélo, début 2010, on recense 5,1 km d'aménagements cyclables, concentrés sur Argentan.

108 km de voirie revêtues sur le territoire, dont 33 km de voies et 50 km de trottoirs pour la seule ville d'Argentan.



**5,1 km d'aménagements
cyclables,
concentrés sur Argentan**

des actions déjà mises en œuvre par les collectivités

Des expérimentations pédibus

Des expérimentations ont été menées à l'école primaire Jacques Prévert, en partenariat avec les associations de parents d'élèves. Si l'inauguration de ce mode de transport lors de la semaine de la mobilité fut un succès, l'implication des parents d'élèves a faibli, et l'expérimentation a pris fin.



Expérimentation du pédibus

Un plan d'itinéraires cyclables

Les principaux itinéraires utilitaires (trajet domicile / travail par exemple) à rénover et à créer ont été identifiés. La CDC a voté le 7 juillet 2010 sa mise en œuvre. Les travaux s'étendront sur 5 ans, soutenus par une communication et des actions spécifiques (semaine de la mobilité).

Argentan Bus

La ville d'Argentan organise le réseau Argentan Bus (4 lignes, 58 arrêts de bus, 5 véhicules). Un service unique à cette échelle de territoire.

COVOITURAGE

Le covoiturage

Coordonné et financé par la région Basse-Normandie, le site www.covoiturage-basse-normandie.fr met en contact des personnes qui font le même trajet. Pour cela, conducteurs ou passagers s'inscrivent sur le site et recherchent un trajet en renseignant les lieux de départ et d'arrivée.



La desserte SNCF

Argentan a une solide tradition ferroviaire. La salle Jean-Le-Noir fut un atelier de réparation de locomotives à vapeur. Aujourd'hui, les axes Paris-Granville et Caen-Tours bénéficient de nombreux A/R journaliers.

le programme d'actions de l'agenda 21

Action B3 - 25 : Mise en œuvre du schéma intercommunal des itinéraires cyclables

- Programmation pluriannuelle des travaux et sensibilisation du public par des actions spécifiques

Objectifs : 3 km de pistes supplémentaires et 20 stationnements vélo (fin 2011), 10 km de pistes supplémentaires et 100 stationnements vélo (2014).

Action B3 - 26 : Étude de faisabilité d'un service de location de vélos recyclés

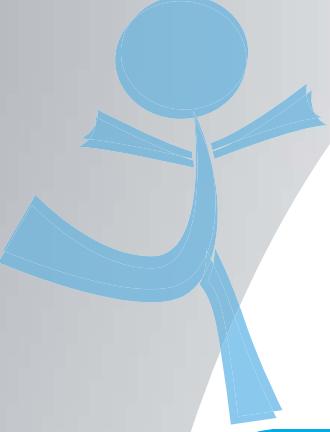
• Remettre en état, par l'intermédiaire d'une structure, des vélos récupérés gratuitement. L'adhésion au système pourrait prendre la forme de la remise d'une clé, pouvant ouvrir tous les cadenas de ces cycles. Si l'absence de caution peut encourager la négligence et le vol, une sensibilisation des adhérents, doublée du fait que ces cycles sont des véhicules recyclés et usagés, pourrait limiter les écarts

Objectifs : étape de récupération/rénovation effectuée (2011), 50 vélos disponibles en fonctionnement (2014).

Action B3 - 27 : Réflexion sur le transport en commun à la demande et sur le covoiturage

- Développer et faciliter le covoiturage
- Étudier la faisabilité du transport à la demande

Objectifs : Identifier des zones de covoiturage, faciles d'accès et sécurisées, optimiser l'utilisation des outils de mise en relation des utilisateurs, communiquer et animer les plates-formes Internet (2011) et 2011-12 : réalisation d'une étude de faisabilité pour le transport à la demande.



C - valoriser et développer l'économie locale

engagement opérationnel C1 : la dynamisation du centre ville d'Argentan

La consultation publique fait remarquer que le centre ville et ce qui devrait en être son cœur (la place du Docteur Couinaud) sont inexploités et "désertés" par les habitants. Le coeur de la ville, et en particulier la place de la Mairie, se doivent d'être des lieux d'échanges et de relations, des lieux de vie. L'activité commerciale, condition du dynamisme d'un centre ville, a un rôle majeur à jouer.

compétences des collectivités en rapport avec le thème

Communes : commerce, foires et marchés

CDC : urbanisme, logement

Autres partenaires : fédération commerciale, artisanale et industrielle du bassin d'Argentan, chambre de commerce et d'industrie, PAPAO.

chiffres clés

La zone de chalandise du territoire est estimée à près de 47 000 habitants. 276 commerçants sont présents sur Argentan.

des actions déjà mises en œuvre par les collectivités

Politique d'aide en faveur de la rénovation des façades visibles de la rue

La ville d'Argentan participe à hauteur de 20 % du montant HT des travaux de ravalement réalisés sur les façades donnant sur la rue.

le programme d'actions de l'agenda 21

Action C1- 28 : Lancement d'une étude concertée sur le centre ville d'Argentan avec tous les acteurs concernés : commerçants, habitants, etc.

- Identifier les thématiques qui permettraient de créer un effet levier en faveur de l'image et l'attractivité du centre ville d'Argentan, à savoir : les circulations et le stationnement, les espaces publics, la trame commerciale, le patrimoine urbain, les équipements

Objectif 2012 : lancement de l'étude par la Communauté de Communes.

C - valoriser et développer l'économie locale

engagement opérationnel C2 : le soutien à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

L'emploi est une priorité des collectivités, sinon **LA** priorité. Des actions comme le contrat de site ont permis de recréer les conditions d'une redynamisation, tout en préparant la population active argentanaise à la mutation économique du bassin d'Argentan. Le développement de l'économie sociale et solidaire vient en complément de ces actions. Ce terme regroupe les activités visant à expérimenter de nouveaux "modèles" de fonctionnement de l'économie : plus de proximité, une gouvernance collégiale, et un partage des richesses équitable. Le "commerce équitable" ou "l'insertion par l'activité économique" en sont les exemples les plus connus.



Parc d'activités de la Briqueterie, Argentan

compétences des collectivités en rapport avec le thème

Communes : politique de la ville, affaires sociales

CDC : développement économique

Autres partenaires : Conseil régional (agriculture), CRESS Basse-Normandie (Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire), ARDES (Association Régionale pour le Développement de l'Économie Solidaire), Argentan Solidarité Insertion (ASI), ACI, MEF (Maison de l'Emploi et de la Formation).

Les établissements employeurs de l'ESS (associations, mutuelles et coopératives)

chiffres clés

représentent 12,3 % des établissements employeurs de l'Orne. Sur le territoire de la CDC, cela représente 14,6 % de l'emploi salarié total. Ce taux est supérieur au taux régional (12,3 %) et au taux national (10 %). L'emploi généré par ces établissements représente ainsi plus de 11 000 équivalents temps plein (ETP) dans l'Orne, dont plus de 9 200 dans les associations. L'évolution de l'emploi en ETP dans l'ESS montre un réel dynamisme, avec une évolution de + 13,3 % des ETP entre 2005 et 2007.

des actions déjà mises en œuvre par les collectivités

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)

La ville d'Argentan s'est engagée depuis 2000 dans une politique de développement social et urbain en faveur des quartiers Saint-Michel, Vallée d'Auge et Provinces. Cette démarche de développement local, social et urbain des quartiers consiste à notamment à réduire les inégalités sociales, à créer et soutenir les associations, les accompagner dans leurs projets et favoriser la participation des habitants à la vie de la cité.

Les jardins dans la ville : culture de légumes sur un terrain fourni par la ville d'Argentan

Association d'insertion créée début 1995 à l'initiative de la ville d'Argentan et de l'association Argentan Solidarité Insertion (ASI) avec le soutien de l'ANPE et du conseil général de l'Orne, ainsi que la banque alimentaire et le concours de chantiers école.



Association des Jardins Partagés,
quartier des Provinces, Argentan

La bourse pré-création

Lancée à titre expérimental en 2009-2010 par la CDC, la bourse a pour objectif de soutenir la création d'activités de toutes natures, en participant au financement des frais engagés dans la phase d'étude et de projet (déplacements, documentation, conseil, salon professionnel, formation...). La bourse est plafonnée à 3 000 € maximum par projet et est attribuée par un comité de la bourse, composé de la CDC, de la MEF et de chefs d'entreprises locaux.

Les clauses d'insertion

Les clauses d'insertion, dans les marchés publics et notamment dans le cadre de la rénovation urbaine (quartier Saint-Michel par exemple), sont un levier dans le parcours d'insertion des personnes. Les collectivités imposent aujourd'hui, au minimum, 5 % du temps total d'un chantier en emploi "insertion".

le programme d'actions de l'agenda 21

Action C2 - 29 : Développement et soutien des microcrédits entreprises

- Mise en place d'une bourse pré-création 2011-2012 pour booster les initiatives de création d'activités de toute nature : service, commerce, artisanat, industrie, etc
- Réflexion sur le développement des microcrédits entrepreneuriaux sur le territoire

Objectif : Mise en œuvre d'une Bourse Pré-Création 2011-2012.

Action C2 - 30 : Réflexions et soutien à l'installation d'une recyclerie/ressourcerie

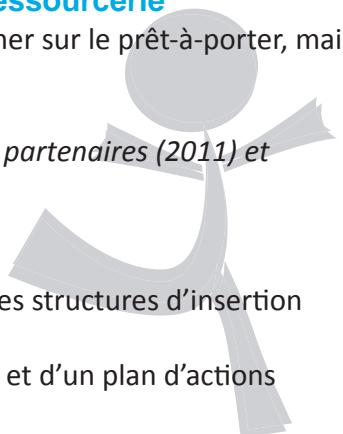
- Optimiser l'utilisation des biens matériels. Il ne s'agit pas de se positionner sur le prêt-à-porter, mais sur des biens de consommations courants

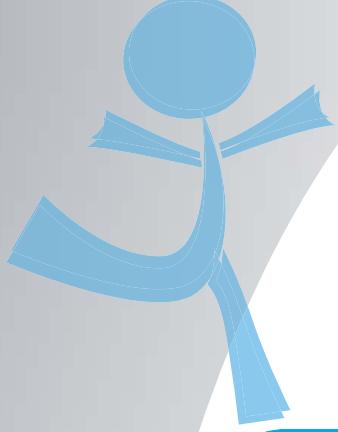
Objectifs : Réflexion, concertation, étude de faisabilité et mobilisation des partenaires (2011) et collecte des objets et ouverture du service (2012).

Action C2 - 31 : Soutien à l'activité des structures d'insertion

- Élaboration et mise en œuvre d'un plan de développement d'activités des structures d'insertion

Objectifs : Mise en place d'une équipe projet, élaboration d'un diagnostic et d'un plan d'actions (2011), contractualisation et mise en œuvre (2012).





C - valoriser et développer l'économie locale

engagement opérationnel C3 : l'encouragement au développement des circuits courts

Entre le paysan producteur et le consommateur, il existe toute une filière d'intermédiaires pour collecter, transporter et distribuer les denrées. Si cette filière est génératrice d'emplois, elle crée une forte disparité entre le prix de revient et le prix final, fragilisant tout autant le producteur que le consommateur, en particulier lorsque la transformation est inexistante ou faible (fruits et légumes frais, viandes, etc.).

compétences des collectivités en rapport avec le thème

Communes : restauration collective : écoles et Résidences Personnes Agées (RPA)

Autres partenaires : Conseil régional (agriculture), conseil général, chambre d'agriculture, syndicats professionnels, SAFER (gestion du foncier).

chiffres clés

630 repas par jour fabriqués et distribués aux 9 écoles maternelles et primaires et aux résidences de personnes âgées ainsi que durant les congés scolaires, aux enfants des 3 centres de loisirs de la maison du citoyen par la ville d'Argentan.

des actions déjà mises en œuvre par les collectivités

Des repas biologiques

La ville d'Argentan propose des repas biologiques une fois par mois. Les yaourts sont toujours issus de l'alimentation biologique, soit 7 082 yaourts pour l'année 2010. Enfin, depuis 2009, une animation "du champ à l'assiette" est réalisée dans les réfectoires en partenariat avec le centre social.

9 000 km,
soit le transport
parfois nécessaire
à la mise en rayon
d'un yaourt aux fraises

L'écosalon bio

Organisé par l'association Bio-sur-Orne, les collectivités participent et apportent tout leur soutien à cette manifestation (tenue d'un stand, participation à l'organisation, dégustation de fruits de saison et gâteaux fabriqués par la cuisine centrale de la ville).



Eco-salon 2010,
Association Bio-sur-Orne

Soutien à l'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)

La ville d'Argentan soutient le développement et la pérennité de l'AMAP en mettant à disposition un local (maison des associations), pour en faciliter le fonctionnement.

Les jardins dans la ville

Association d'insertion créée début 1995 à l'initiative de la ville d'Argentan et de l'association Argentan Solidarité Insertion avec le soutien de l'ANPE et du conseil général de l'Orne, ainsi que la banque alimentaire et le concours de chantiers école. Culture de légumes sur un terrain fourni par la ville d'Argentan.



Les Jardins dans la ville,
avenue de la 2^{ème} DB, Argentan

le programme d'actions de l'agenda 21

Action C3 - 32 : Augmentation de la part locale et/ou biologique de l'approvisionnement en restauration collective

- Développer la part du biologique dans la restauration collective et donner la préférence aux produits locaux

Objectifs fin 2011 : 8 000 repas bio à la cuisine centrale municipale, introduire des produits locaux.

Action C3 - 33 : Réflexion sur l'implantation d'un maraîcher bio à proximité de la ville

- Créer une offre en matière de bio local en encourageant à l'implantation d'un maraîcher dans ou à proximité de la ville

Objectif fin 2011 : Arrêter la localisation et les grandes lignes du projet.

Action C3 - 34 : Réflexion sur l'installation d'un marché biologique et local sur Argentan

- Mise en place d'un "marché bio et local" sur Argentan
- Valorisation de la filière biologique locale, soutien aux producteurs
- Valorisation du commerce de proximité
- Rapprochement des acteurs locaux engagés dans la filière biologique

Objectif fin 2011 : Installation pérenne d'un marché bio-local au quartier Saint-Michel à Argentan.



D - encourager la solidarité et les échanges entre les citoyens

engagement opérationnel D1 : une solidarité exemplaire

La communauté de communes du Pays d'Argentan regroupe 11 communes et 18 619 habitants. Confrontée durant les dernières décennies à la crise de l'industrie, elle doit aujourd'hui renouveler son tissu économique. La population, peu qualifiée, vieillissante et traditionnellement ouvrière, peine à faire face à ces mutations. Elle est fortement touchée par le chômage et la pauvreté, et vit majoritairement dans des logements locatifs sociaux.

compétences des collectivités en rapport avec le thème

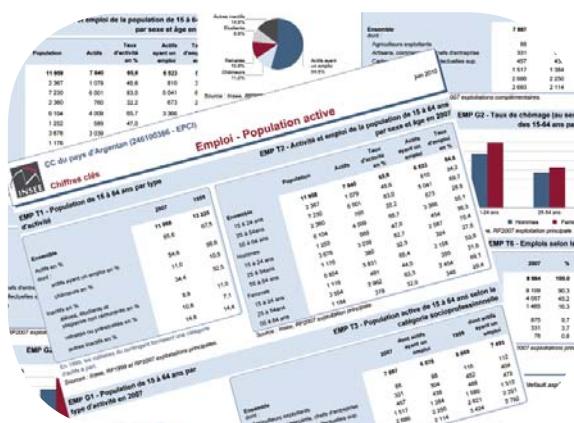
CDC : Développement économique , logement

Communes : Politique de la Ville, petite enfance, animation, éducation, personnes âgées

Autres partenaires : Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

chiffres clés

Sur l'ensemble du territoire : 18 133 habitants dont 29,5 % de jeunes de moins de 25 ans et 17,6 % de personnes de plus de 65 ans. Sur Argentan : 14 900 habitants dont 22,6 % de jeunes de 0 à 19 ans et 17,8 % de personnes de plus de 65 ans, 49,2 % des résidences principales sont des logements HLM, 19,7 % de familles monoparentales et un taux de chômage de 18,4 %.



18 133 habitants

sur le territoire

14 900 sur Argentan

des actions déjà mises en œuvre par les collectivités

Le Contrat Urbain Cohésion Sociale (CUCS)

La ville d'Argentan s'est engagée depuis 2 000 dans une politique de développement social et urbain en faveur des quartiers Saint-Michel, Vallée d'Auge et Provinces. Cette démarche de développement local, social et urbain des quartiers consiste à réduire les inégalités sociales, à créer et soutenir les associations, les accompagner dans leurs projets et favoriser la participation des habitants à la vie de la cité. Deux médiateurs en particulier participent à ces ambitions : parcourant les quartiers, leurs échanges avec les habitants permettent d'anticiper et d'aplanir les différents, ou simplement de favoriser la mixité et le "vivre ensemble".



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le CCAS est un établissement public communal qui anime une action générale de prévention et de développement social : aides sociales facultatives dans le cadre de la lutte contre la précarité, accompagnement des allocataires du RSA, foyer d'hébergement d'urgence, épicerie sociale.

Site "entreargentanais.fr"

Ce portail internet, géré par la ville d'Argentan est un espace d'échanges et d'entraide : sport, danse, dessin, savoir-faire, échange d'objets (recyclerie).

La maison du citoyen

Créé en 1997, ce centre social municipal a pour mission d'être à la disposition des habitants pour les accompagner dans leurs démarches familiales ou personnelles. La MDC propose également un centre de loisirs maternel, un centre aéré, ainsi que de l'aide aux devoirs.

Le jardin partagé des Provinces

Le jardin partagé est un jardin créé, conçu et cultivé collectivement par les habitants du quartier des Provinces. Cette espace favorise le lien social entre les "habitants jardiniers".

le programme d'actions de l'agenda 21

Action D1 - 35 : Analyse des besoins sociaux du territoire et des aides existantes

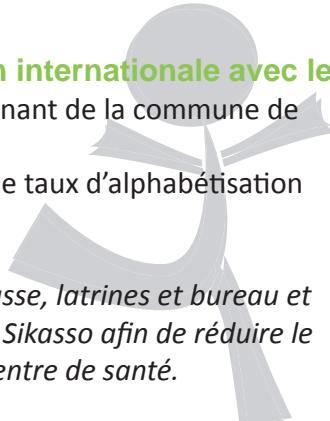
- Mettre en œuvre une politique d'aide sociale adaptée aux besoins des habitants et complémentaire à celle des partenaires

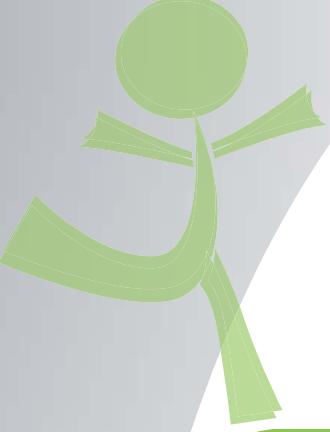
Objectif fin 2011 : réalisation du diagnostic.

Action D1 - 36 : Engagement d'une action en matière de coopération internationale avec le Mali

- Améliorer les conditions de travail des agents et du personnel enseignant de la commune de Sanzana
- Augmenter le taux de scolarisation (notamment des jeunes filles) et le taux d'alphabétisation
- Garantir une meilleure accessibilité aux soins et à l'enseignement

Objectifs opérationnels 2014 : aider à la construction de 3 salles de classe, latrines et bureau et à la remise en état d'une piste rurale reliant la commune de Sanzana à Sikasso afin de réduire le déplacement des élèves, et de garantir une meilleure accessibilité au centre de santé.





D - encourager la solidarité et les échanges entre les citoyens

engagement opérationnel D2 : les échanges entre les citoyens et le tissu associatif

La consultation publique a relevé 4 lieux emblématiques sur le territoire : les berges de l'Orne, les pâtures, le quartier Saint-Michel et la médiathèque. Ils sont, pour le public, des symboles d'Argentan, mais surtout, ils sont reconnus comme des lieux de rencontre. De plus, si la vie associative est d'une richesse rare et que les événementiels annuels ou bihebdomadaires (marché) sont appréciés, la coordination d'ensemble est jugée absente ou peu lisible.

compétences des collectivités en rapport avec le thème

Communes : Politique de la ville, comités des fêtes, sport

Autres partenaires : Associations, ARDES.

chiffres clés

200 associations sur la ville d'Argentan, 300 sur le territoire.

des actions déjà mises en œuvre par les collectivités

Les jardins partagés

Les jardins partagés sont des jardins créés et cultivés collectivement par les habitants d'un quartier. Ils favorisent le lien social entre "habitants jardiniers". Après le quartier des Provinces, le quartier de la Vallée d'Auge se mobilise pour créer et animer son jardin partagé (accompagné par l'ARDES et la maison du citoyen, avec jardin pédagogique, terrain de boule, tables de pique-nique, jeux pour enfants, etc).

Service des sports de la ville d'Argentan - Le "sport pour tous"

L'objectif est d'inciter à la pratique sportive comme facteur de réinsertion, d'épanouissement et de cohésion sociale. Public visé : jeunes de 16 à 25 ans, ayant de faibles ressources ou bénéficiaires d'allocations diverses, etc. Événementiel annuel : le raid adulte (14 ans et +) et junior (9-14 ans). L'objectif est de permettre l'échange entre citoyens et associations sportives locales dans un contexte de défis ludo-sportifs.

Portail internet "entreargentanais.com"

Cet espace d'échanges et d'entraide permet de partager ses passions (sport, danse, dessin, savoir-faire, etc.) et d'échanger des objets (recyclerie).

Les pâtures

Espace de promenade de 10 hectares, inauguré en 2009.

Immeubles en fêtes (en relais d'un événement national)

Depuis 2008, cette manifestation donne l'occasion de rencontrer ses voisins. L'objectif est de mobiliser les habitants et les associations et de resserrer le lien social.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) – Voir fiche précédente - D.1

Cette démarche de développement des quartiers Saint-Michel, Vallée d'Auge et Provinces vise notamment à soutenir les associations, les accompagner dans leurs projets et favoriser la participation des habitants à la vie de la cité.

La maison du citoyen (centre social et d'initiatives municipales)

Créé en 1997, ce centre social municipal a pour mission d'être à la disposition des habitants pour les accompagner dans leurs démarches familiales et personnelles. La MDC propose également un centre de loisirs maternel, un centre aéré, ainsi que de l'aide aux devoirs (www.argentan.fr/mdc).

D'autres actions à citer

Associations "De-ci De-là" et "Ensemble", dont l'objet est de favoriser le lien social entre habitants.

L'espace Xavier-Rousseau (la maison pour tous) propose une multitude d'activités artistiques, ludiques, sportives et culturelles. Autre événements : université populaire du goût, université inter-âges, carnaval, passeport pour la forme, les virades de l'espoir, le téléthon, etc.



Association Vaincre la mucoviscidose, "Virades de l'espoir"

le programme d'actions de l'agenda 21

Action D2 - 37 : Organisation des assises des associations

- Construire un partenariat structuré et efficace ville d'Argentan/associations locales
- Rationaliser et optimiser le soutien aux associations
- Développer la coopération entre associations

Objectif fin 2011 : Assises des associations.

Action D2 - 38 : Mise en œuvre d'une charte de développement durable des manifestations

Inciter aux bons gestes du développement durable, tous les acteurs qui organisent, participent, suivent des manifestations organisées sur le territoire :

- Conception d'un "guide conseil" pour l'organisation de manifestations
- Mise en place de critères liés au développement durable dans le cadre des attributions des subventions "d'aide à la manifestation"

Objectifs fin 2011 : Établissement de la charte de l'éco-sportif et de celle des manifestations durables, achat de gobelets "éco-réutilisables" par la ville en prêt.

Action D2 - 39 : Réflexions sur le renforcement du lien entre les quartiers

- Mise en place d'un groupe de travail partenarial afin de réfléchir à la mise en place d'actions renforçant les liens entre les quartiers

Objectif 2011 : Mise en place d'un groupe de travail.



D - encourager la solidarité et les échanges entre les citoyens

engagement opérationnel D3 : un territoire accessible à tous

La communauté de communes et la ville d'Argentan s'engagent pour l'accessibilité du territoire et de tous les services publics aux personnes handicapées et à mobilité réduite. Aujourd'hui, cet enjeu est pris en compte dans tout nouvel aménagement ou équipement public réalisé par nos collectivités : accès adapté, abaissement et largeur de trottoir suffisants par exemple. L'accès aux sites internet et aux démarches administratives est aussi concerné. Le "vivre ensemble" doit devenir une réalité remarquée.

compétences des collectivités en rapport avec le thème

CDC : Voirie (en agglomération), bâtiments publics intercommunaux

Communes : Transport (Argentan bus pour Argentan), bâtiments publics

Autres partenaires : Mobile en ville, association des paralysés de France, FNATH, conseil général (voirie hors agglomération), conseil régional (Trains et bus TER), commerçants (accès), bailleurs sociaux (logements).

chiffres clés

4 bâtiments publics intercommunaux (centre aquatique, médiathèque, conservatoire, MET). 80 pour la ville d'Argentan.

La ville d'Argentan organise le réseau Argentan bus (4 lignes, 58 arrêts de bus).

108 km de voirie revêtue sur le territoire, dont 33 km de voies et 50 km de trottoirs pour la seule ville d'Argentan.



**108 km de voirie
sur le territoire**

des actions déjà mises en œuvre par les collectivités

Le plan d'accessibilité à la voirie et aux espaces publics (PAVE)

Un diagnostic de terrain a recensé la qualité des trottoirs, leurs pentes, les obstacles, etc. Cette action, menée avec l'association Mobile en ville et l'Association des paralysés de France, a rassemblé plus de 300 volontaires les 15 et 16 janvier 2010. La cartographie est disponible sur le site internet www.argentan.fr.



Journées Accessibilité, 15 et 16 janvier 2010

La campagne d'abaissement de bordures 2009-2010

Entre 2009 et 2010, ce sont plus de 80 bordures de trottoir qui ont été mises aux normes d'accessibilité (2 cm, seuil de détection pour les non-voyants et limite franchissable pour un fauteuil). Pour information, un abaissement de bordure revient à environ 1 000 € TTC.

Argentan bus

Les arrêts d'autobus proche du conservatoire et de l'hôpital ont été rehaussés, permettant une entrée au même niveau que le plancher du bus. 4 bus à plancher plat sont en service (sur 5).

La commission intercommunale d'accessibilité

Cette instance regroupe à la fois des élus et des associations, telles que l'association des paralysés de France et garantit la mise en œuvre des préconisations en matière d'accessibilité. À ce titre, elle a supervisé le plan d'accessibilité voirie.

le programme d'actions de l'agenda 21

Action D3 - 40 : Garantie de l'accessibilité de tous les services publics des collectivités à tous les publics

- Rendre accessible l'ensemble des services publics par une modification des bâtiments ou de leur accès
- Refondre les supports d'information des collectivités (site internet par exemple) afin de garantir l'accès au plus grand nombre par le biais du respect des normes

Objectifs :

2011 : réalisation des diagnostics et programmation, refonte du site www.argentan.fr

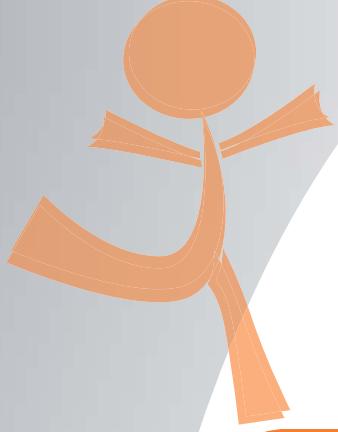
2012 : mise en conformité des sites internet de la CDC

2014 : 100 % des services publics accessibles.

Action D3 - 41 : Mise en œuvre des recommandations du plan d'accessibilité à la voirie et aux espaces publics (PAVE)

- Rendre l'accès à la voirie entièrement accessible à tous les publics

Objectif 2014 : 100 % du territoire accessible dans un rayon de 250 mètres autour des mairies.



E - engager les collectivités dans l'exemplarité

engagement opérationnel E1 : l'exemplarité en matière de commande publique

Parmi les modalités de l'action publique (organisation, gestion de l'information, relations élus-services, management), la commande publique apparaît comme un levier puissant : elle agit, en effet, en interne, sur la manière dont la collectivité "consomme" les deniers publics et en externe sur le choix de ses partenaires économiques.

Le code des marchés publics encourage vigoureusement l'exemplarité des acheteurs en matière de développement durable.

chiffres clés

Dépenses d'investissement : entre 5 et 10 millions d'euros par an de ces dépenses d'équipement relèvent de la commande publique.

des actions déjà mises en œuvre par les collectivités

Intégration de clauses d'insertion sociale dans certains marchés publics de travaux

Lors de la réalisation de travaux, la CDC impose la participation de travailleurs sociaux ou en insertion, à hauteur de 5 % minimum du temps des travaux (rue Aristide-Briand, rénovation du quartier Saint-Michel, etc). À ce jour, 60 personnes ont pu travailler dans le cadre des clauses d'insertion.



Travaux rue Aristide-Briand, Argentan

**5 % minimum du temps
des travaux
pour les travailleurs sociaux
ou en insertion**

Utilisation de critères de sélection des entreprises

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, les collectivités ont recours aux critères relatifs aux performances des entreprises en matière de protection de l'environnement et d'insertion professionnelle.

Utilisation de peintures labellisées

Lors des réfections ou de travaux neufs de peinture dans les bâtiments, les collectivités utilisent de plus en plus de peintures "écolabel" (européen ou NF Environnement) depuis 2009.

Produits d'entretien des locaux

Les services de la CDC ont à leur disposition des produits d'entretien labellisés, garantissant respect de l'environnement et santé des agents.



Des repas biologiques

La Ville d'Argentan propose des repas biologiques une fois par mois dans les cantines scolaires, RPA et restaurant administratif. Les yaourts sont systématiquement issus de l'alimentation biologique.

le programme d'actions de l'agenda 21

Action E1 - 42 : Établissement d'un référentiel commun de "l'achat public responsable"

- Identification des fournitures et services pouvant faire l'objet d'un achat mutualisé (groupement de commande...)
- Définition d'une grille de critères et d'une procédure transposables à toute commande visant à responsabiliser l'acte d'achat au regard des enjeux sociaux et environnementaux

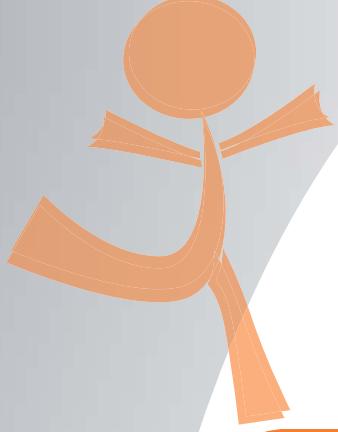
Objectifs : état des lieux des pratiques mises en œuvre par les deux collectivités (2011) et élaboration et adoption d'un référentiel commun aux deux collectivités (fin 2012).

Action E1 - 43 : Augmentation de la part de fournitures éco-responsables

- Augmenter la part de produits éco responsables dans la politique d'achat des collectivités
- Sensibiliser l'ensemble des personnels à l'utilisation et à la commande des produits

Objectifs : état des lieux des pratiques et labels reconnus par les autorités publiques, expérimentation sur certains produits (2011) et formation de l'ensemble des personnels concernés à la manipulation et aux choix des produits (2012).





E - engager les collectivités dans l'exemplarité

engagement opérationnel E2 : la prise en compte au quotidien du DD par les agents

Le développement durable dans les collectivités territoriales passe nécessairement par les agents. En effet, les agents sont l'image de leurs employeurs. Il en va de soi que ces agents doivent être informés, formés et doivent s'approprier au quotidien différentes règles et méthodes en faveur du développement durable. Les pratiques professionnelles doivent intégrer ces enjeux au quotidien.

chiffres clés

Ville d'Argentan : 350 agents

CDC : 80 agents

CCAS : 6 agents

des actions déjà mises en œuvre par les collectivités

Sensibilisation des agents au développement durable

2 sessions d'information sur le développement durable ont été mises en place à raison de 2 heures les 30 mars et 8 avril 2010, 85 agents y ont participé.



Vélos électriques
mis à la disposition des
agents des collectivités

Impression de documents

Dans la plupart des services, les imprimantes individuelles ont été remplacées par une imprimante commune à plusieurs agents.

Les impressions en mode recto-verso et/ou en mode livret sont encouragées.

Les documents papier sont réutilisés sous forme de papier de brouillon.



Dématérialisation de documents

Il est conseillé aux agents d'utiliser la messagerie électronique et les documents scannés, de mettre en place des agendas partagés pour gérer des ressources (salles, véhicules, matériels divers).

Tri sélectif

Des sacs ou bacs de tri sont à disposition des agents.

Les cartouches d'encre usagées et les déchets informatiques sont recyclés.

le programme d'actions de l'agenda 21

Action E2 - 44 : Propositions de formations développement durable aux agents

Proposition de formations aux agents des collectivités : déchets et énergie dans un premier temps. Autres modules possibles : handicap, éco-conduite, espaces verts sans phytosanitaire, alimentation biologique et équitable, etc

Objectif fin 2011 : 2 modules organisés.

Action E2 - 45 : Réflexion sur la mise en place d'une GED (Gestion Électronique des Documents)

- Mise en place en 2011 d'une Gestion Électronique de Documents et formation des agents

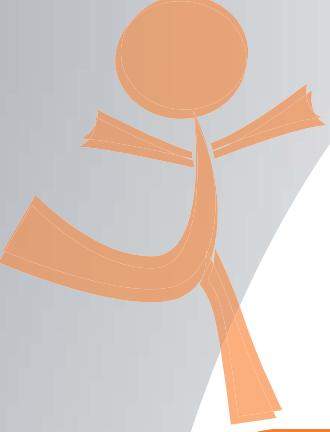
Objectifs fin 2011 : Début du programme de formation des agents et mise en place de la solution.

Action E2 - 46 : Étude sur la mise en place d'un intranet (lien entre les agents)

- Mise en place d'un intranet/extranet
- Formation et accompagnement des contributeurs, agents et des élus à l'utilisation de ce système

Objectifs : Aider utilisateurs (agents et élus) à trouver des informations pertinentes et vérifiées et permettre une meilleure communication interne, analyse de l'étude de faisabilité.





E - engager les collectivités dans l'exemplarité

engagement opérationnel E3 : l'amélioration de la lisibilité des compétences et des actions

La communication des collectivités locales est un enjeu majeur. Il faut pouvoir et savoir communiquer auprès de trois cibles : une cible interne (agents, élus, services), une cible territoriale (citoyens, acteurs locaux, électeurs) et une cible externe (médias, touristes...). La communication doit être la plus large possible afin de toucher la variété des cibles identifiées. Pour donner de la lisibilité et de la visibilité, la ville d'Argentan et la communauté de communes doivent s'appliquer à mettre en œuvre une communication d'ensemble, cohérente et lisible.

chiffres clés

Communication institutionnelle "papier"

Argentan Aujourd'hui : mensuel, 10 300 exemplaires, 8 966 distribués (dont communes limitrophes), conception service communication, mairie d'Argentan.

Argentan Intercom : 3 à 4/an, 10 000 exemplaires, 8 299 distribués (uniquement communes CDC), conception CDC.

Sites internet : www.argentan.fr (commun à la ville et à la CDC) : 2 700 visites/mois et 304 abonnés à la lettre d'informations, 8 téléformulaires en ligne (ex : demande d'acte de naissance...) : 200 téléchargements/mois, www.entreargentanais.fr, 326 utilisateurs de la plate forme.

des actions déjà mises en œuvre par les collectivités

www.argentan.fr (commun à la ville et à la CDC)

Ce site présente toutes les informations du territoire, les services des communes, les projets, les événements (guide pratique, annuaire des sports, programmation culturelle, documents administratifs, etc.). Possibilité d'alerte par SMS et/ou courriel lors de la réception de documents administratifs (100 /mois aujourd'hui).



"Argentan Aujourd'hui"

"Argentan Intercom"

Portail internet "entreargentanais.fr"

Espace d'échanges et d'entraide. Il permet de partager ses passions (sport, danse, dessin, savoir-faire, etc.) et des objets (recyclerie). Trois lettres d'informations envoyées : www.argentan.fr, www.quaidesarts.fr, www.entreargentanais.fr

Ambassadeurs du développement durable

Un groupe de volontaires (15 personnes), issu des associations de quartier, reçoit chaque mois une sensibilisation sur un thème du DD : biodiversité, énergie, etc. Une visite et une intervention animent ces échanges. Chaque année, un autre appel au volontariat est lancé.

Semaines du Développement Durable ou de la mobilité

Chaque année, les collectivités participent, à leur échelle, à la semaine du développement durable et à la semaine européenne de la mobilité, exemples en 2009 et 2010 :

- Gratuité des bus les jours de marché
- Balade à vélo grand public, sensibilisation des agents et citoyens à l'utilisation de vélos électriques
- Expérimentation de deux pédibus
- Inauguration de la chaufferie bois d'Argentan et visites guidées des installations
- Proposition de menus biologiques aux écoles et Résidences Personnes Âgées (RPA)
- Valorisation de la démarche sur les jardins partagés : organisation d'événements sur site
- Expositions développement durable : médiathèque (2009), CDC et mairie (2010)
- Goûter bio 18 mois-5 ans lors du festival des trop petits.



Semaine européenne de la mobilité 2010,
"Bouger autrement"

le programme d'actions de l'agenda 21

Action E3 - 47 : Organisation d'un événement annuel dédié au développement durable

- Organiser un événement annuel dédié au développement durable tout public, dans un but d'évaluer et d'enrichir le programme d'action

Objectif novembre 2011 : organisation d'un événement.

Action E3 - 48 : Augmentation de la dématérialisation : téléformulaires

- Proposer de nouveaux téléformulaires en direction des citoyens et des services (ex : demande d'intervention)

Objectif fin 2011 : doublement au minima de l'offre de téléformulaires.

Action E3 - 49 : Mise en place de panneaux lumineux d'information défilants (solaire)

- Installation de panneaux d'informations lumineux à alimentation solaire permettant la diffusion de messages gérés par le service communication de la collectivité

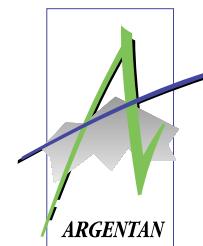
Objectif fin 2011 : Installation de 2 panneaux d'informations.

Action E3 - 50 : L'information financière comme indicateur de la prise en compte du développement durable dans l'action publique

- Évolution financière des actions menées dans le cadre de l'agenda 21 (budget consacré, "surcoût" constaté, retombées en termes de durabilité et de coût de fonctionnement des investissements...)
- Publication et suivi d'un indicateur qui met en perspective le montant de l'action publique satisfaisant au référentiel et le montant total de l'action publique (budget)

Objectifs : élaboration du référentiel (fin 2012) et publication des indicateurs (fin 2013).

Cet agenda 21 a été soutenu financièrement par la Région Basse-Normandie



Maîtrise d'ouvrage Agenda 21
Communauté de Communes du Pays d'Argentan
12 route de Sées - BP 220
61203 Argentan Cedex
informations-cdc@cc-argentan.fr

Mairie d'Argentan
Place du Docteur Couinaud - BP 60203
61201 Argentan Cedex
mairie@argentan.fr



Impression Graph 2000 - 11 300 exemplaires

Maquette et mise en page : services communication de la Communauté de Communes du Pays d'Argentan et de la Ville d'Argentan.

